Débats Ripostes

- Des associations dénoncent un avant-projet de révision de la loi de la conservation de la nature.
- Les lâchers d'animaux d'élevage seraient légalisés.
- Pour les chasseurs, le repeuplement est positif pour le maintien de l'espèce.

Faut-il légaliser l'introduction d'animaux d'élevage pour la chasse?

Non

■ Ethiquement, c'est grave et inimaginable de lâcher des animaux qui n'ont pas peur des hommes simplement pour le plaisir de les tuer. Du point de vue environnemental, l'introduction d'animaux d'élevage perturbe les animaux sauvages et a un impact négatif sur d'autres espèces, parfois en déclin.

René Collin, le ministre wallon de la Nature, propose de revoir la loi sur la conservation de la nature dans un avantprojet de décret. Les nouvelles mesures sont-elles positives pour la faune ?

Certains points sont assez positifs mais beaucoup sont négatifs. Il y a trois mesures auxquelles nous nous opposons: introduire des animaux d'élevage pour la chasse, augmenter la liste des espèces chassables avec la pie et la corneille et faciliter l'obtention de dérogation pour détruire quatre espèces protégées, en l'occurrence le héron, le grand cormoran, le castor et le blaireau. C'est évidemment très mauvais pour la conservation de la nature.

Pourquoi êtes-vous opposé à l'introduction d'animaux d'élevage pour la chasse?

Nous sommes absolument contre d'un point de vue éthique et environnemental. Les chasseurs introduisent déjà des perdrix ou des faisans pour la chasse, 142 699 faisans en 2014 selon l'Afsca (Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire, NdlR) et plus de 40 000 perdrix selon l'Atlas des oiseaux nicheurs. Ces chiffres sont énormes mais jusqu'à présent, il n'y a pas de législation qui encadre ces lâchers. Le ministre veut combler ce flou juridique et je trouve cela éthiquement très dommageable. Il existe toutefois un arrêté qui explique qu'on ne peut pas lâcher les animaux pendant la période de la chasse mais trois semaines avant.

Il existe des élevages de faisans, de canards et de perdrix spécialisés pour la chasse ?

Oui, c'est une production industrielle. On élève des faisans comme des poules. Il y a des élevages en Wallonie mais aussi en Flandre même si les lâchers y sont interdits. Les Français ont de bonnes industries pour produire des faisans et des perdrix, donc de nombreux animaux sont importés. On a finalement peu de chiffres officiels, seules les données d'importation de l'Afsca nous permettent d'évaluer le nombre d'animaux. Au total, les chiffres sont sans doute plus élevés.

D'un point de vue éthique, vous vous étonnez que l'on puisse chasser un animal issu de l'élevage.

CORENTIN ROUSSEAU

Directeur de la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux.

"C'est plus facile de chasser des pies et des corneilles que de revoir l'agriculture en plantant plus de haies et en éliminant les pesticides." Les faisans et les perdrix d'élevage n'ont jamais connu la vie sauvage et ont toujours été nourris par l'homme. On ouvre les cages, ils vont se promener quelques semaines puis ils verront des hommes qui leur tireront dessus. Pendant les lâchers, on peut observer des centaines de faisans errant dans les champs. Ethiquement, c'est grave et inimaginable de lâcher des animaux qui n'ont pas peur des hommes simplement pour le plaisir de les tuer.

Du point de vue environnemental, introduire un trop grand nombre d'animaux dans un milieu peut causer des problèmes?

Oui, si on introduit des perdrix d'élevage là où des perdrix sauvages vivent, il y aura une concurrence entre elles. La population sera perturbée. Les espèces d'insectes ou de papillons, parfois en déclin, dont se nourrissent les oiseaux disparaissent à cause des lâchers massifs de faisans. Introduire des animaux d'élevage a un impact négatif sur l'espèce en elle-même mais aussi sur d'autres espèces.

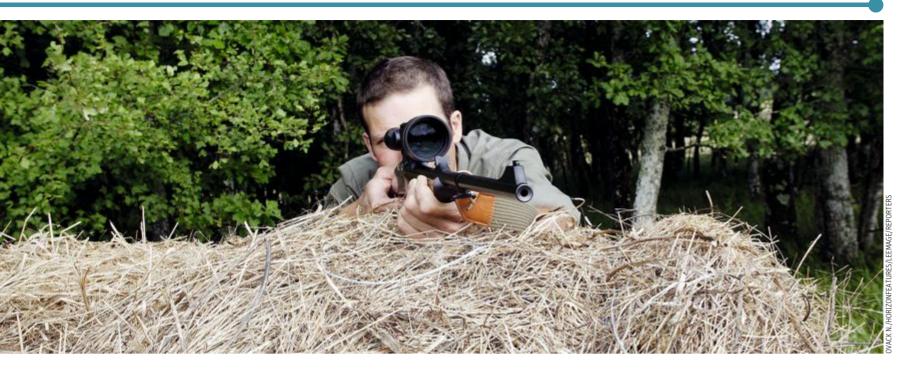
Que pensez-vous de la proposition d'ajouter la pie et la corneille dans la liste des espèces chassables?

Le ministre pense qu'il faut les rendre chassables pour aider la petite faune de plaines. Les corvidés mangent parfois des œufs des oiseaux des plaines ou des jeunes perdrix et faisans mais l'impact est mineur et c'est la nature! Il vaut mieux lutter contre d'autres nuisances comme l'agriculture intensive qui est la cause principale du déclin de la petite faune des plaines. Bien sûr, c'est plus facile de chasser des pies et des corneilles que de revoir l'agriculture en plantant plus de haies et en éliminant les pesticides. Détruire ce oiseaux ne se justifie pas car les petits animaux des plaines ne vivent pas dans toute la Wallonie. On pourra donc les chasser en Ardenne alors qu'il n'y a pas de faune des plaines! Des dérogations sont déjà octroyées pour détruire des oiseaux, ainsi 50000 corneilles sont tuées chaque année en Wallonie alors qu'on recense seulement 39 000 couples nicheurs.

Entretien: Camille de Marcilly



La Libre Belgique - mercredi 25 janvier 2017 -



Oui

Le repeuplement, c'est une garantie du maintien de l'activité des chasseurs donc une activité de gestion du territoire. Ils ont un rôle positif, nourrissent le gibier pour maintenir en état les espèces et entretiennent les biotopes. Mais sans le plaisir de chasser, ils ne continueront pas à travailler dans les plaines.

Que pensez-vous du projet de révision de la loi sur la conservation de la nature?

Ce projet émane d'une demande de l'administration, des agriculteurs et de certains naturalistes dans le but d'une simplification administrative mais en aucun cas du monde de la chasse, nous n'en étions même pas informés. Si les experts estiment qu'il y a trop de corneilles et de pies, c'est légitime d'attirer l'attention et nous pouvons, nous chasseurs, donner un coup de main. Depuis une vingtaine d'années, il y a une surabondance de corneilles qui provoquent des dégâts importants. Les pies sont les prédateurs des petits passereaux, les corneilles sont plus opportunistes, elles sont granivores mais aussi omnivores, elles s'attaquent à tous les jeunes, lapereaux, canetons, lièvres. Cet oiseau n'est plus maîtrisé par le monde de la chasse depuis vingt ans car il est protégé. Or les populations ont littéralement explosé.

Une dérogation permet pourtant de tuer les pies et les corneilles.

Les demandes de destruction proviennent principalement des agriculteurs. Nous prélevons actuellement 46 000 corneilles en région wallonne et 23 à 24 000 pies.

Des lâchers d'animaux d'élevage comme les faisans ou les perdrix ont déjà lieu. Faut-il légiférer pour encadrer cette

Nous constatons aujourd'hui une augmentation des populations de grand gibier et parallèlement à cela, une diminution de toutes les espèces qui sont inféodées à la plaine, comme les faisans, les perdrix, les lapins ou d'autres oiseaux comme le bruant ou l'alouette. La cause de cette diminution n'est pas la chasse, ce sont des modifications de biotope. La modernisation via l'infrastructure routière ou l'urbanisation et via les pratiques agricoles a modifié fondamentalement les biotopes de plaine qui ne répondent plus aux besoins des animaux. Face à ce phénomène, les seules personnes qui tentent de restaurer les biotopes, ce sont les chasseurs. Aujourd'hui, la plaine a été abandonnée aux seuls profits économiques. Le rôle des chasseurs est capital.

BENOÎT PETIT

Président du Royal Saint-Hubert Club de Belgique (association de défense et de promotion de la chasse).

"Les dégâts causés par les pies et les corneilles sont plus importants que ceux causés par les faisans. Ils sont bien plus prédateurs et on parle d'un très grand nombre."

Vous expliquez que les chasseurs préservent des espèces ?

Oui. Par exemple, quand la chasse au petit tétras a été fermée, les chasseurs n'ont plus mis d'énergie pour entretenir et maintenir les biotopes de cet oiseau. Aujourd'hui, on ne le tire plus, il n'y a donc plus d'intérêt à s'occuper du biotope pour le chasseur. Le petit tétras a donc disparu. Je comprends qu'on ait des difficultés à accepter la chasse mais il faut voir que le chasseur a un rôle positif.

Et pour les lâchers d'animaux d'élevage, qu'en pensezvous?

Le repeuplement, c'est une garantie du maintien de l'activité des chasseurs. Tirer, prendre son fusil, ne représente que quelques minutes dans l'année. Le reste du temps, le chasseur nourrit le gibier pour maintenir en état les espèces. Si nous ne le faisions pas, ces populations dépériraient.

Selon vous, introduire des animaux d'élevage comme les faisans et les perdrix permet-il de maintenir l'espèce?

Cela permet de maintenir une activité de chasse, donc une activité de gestion du territoire. Nous aimerions que les administrations publiques nous aident à acheter des terrains dans les plaines pour créer des biotopes refuges pour le petit gibier. Les prédateurs sont devenus trop nombreux. Mais on ne peut pas demander au chasseur de continuer à travailler dans les plaines s'il n'a plus le plaisir de chas-

Lâcher une centaine de faisans peut avoir un impact négatif sur les autres espèces comme les insectes ou les papillons d'après des associations de protection de l'environnement. Etes-vous en faveur de cette pratique?

Les dégâts causés par les pies et les corneilles sont plus importants que ceux causés par les faisans. Ils sont bien plus prédateurs et on parle d'un très grand nombre. Il faut être réaliste, face à deux ou trois cents corneilles, il n'y a qu'un ou deux faisans.

Entretien: CdM